

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R24-2016-051

PUBLIÉ LE 4 AVRIL 2016

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-01-001

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi,

de la formation et de l'orientation professionnelles et de son bureau

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

ARRÊTÉ

portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de son bureau

LE PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE PREFET DU LOIRET

Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur Chevalier dans l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6123-3, R. 6123-3-3 et R. 6123-3-5;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014332-0001 du 28 novembre 2014 portant création et nomination des membres du bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014343-0007 du 9 décembre 2014 portant création et nomination des membres du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-02-15-001 du 15 février 2016 portant modification de la composition du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles et de son bureau ;

Vu la délibération du Conseil Régional en date du 4 février 2016, portant désignation de ses représentants au CREFOP;

Vu le courrier en date du 30 mars 2016 de l'association AMICENTRE-Val de Loire, portant désignation de ses représentants, au titre des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles prévus au 5° de l'article R. 6123-3-3 du code du travail.;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

ARRÊTE

Article 1er

Monsieur **Dominique SACHER** est nommé membre suppléant de Monsieur Gilles LORY, au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, au titre de représentant du Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Article 2

Madame **Éléonore POIRIER** est nommée membre suppléante, au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, pour l'association AMICENTRE-Val de Loire, au titre de représentants des principaux opérateurs de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles prévus au 5° de l'article R. 6123-3-3 du code du travail.

Article 3

Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 1^{er} avril 2016 Le Préfet de la région Centre-Val de Loire Signé : Nacer MEDDAH

Arrêté n° 16.089 enregistré le 4 avril 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire Secrétariat général pour les affaires régionales 181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un recours hiérarchique, adressé : au(x) ministre(s) concerné(s) ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**28, rue de la Bretonnerie
 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.